

Programme des grands groupes de la Commission

Le programme des grands groupes de la Commission du développement durable est chargé de favoriser l'action et la liaison avec les secteurs des grands groupes et de renforcer votre participation aux travaux de la Commission et à ses activités entre les sessions.

- Nous diffusons des informations concernant la Commission aux réseaux des grands groupes.
- Nous publions chaque année des directives concernant la participation des grands groupes et nous les affichons sur le Web.
- Nous consultons les organisations des grands groupes et nous étudions et analysons l'évolution de la participation des grands groupes.
- Nous recevons des ressources extrabudgétaires de la part de donateurs, qui sont essentiellement consacrées à appuyer la participation des grands groupes des pays en développement et des pays en transition. Ces ressources limitées sont allouées à des représentants choisis en consultation étroite avec les partenaires organisateurs.
- Les ressources dont nous disposons pour aider aux activités des grands groupes, y compris pour les études et les publications, sont limitées.

Liens utiles

Programme des grands groupes:

<http://www.un.org/esa/sustdev/mgroups/mgroups.htm>

Partenariats pour le développement durable:

<http://www.un.org/esa/sustdev/partnerships/partnerships.htm>

Commission du développement durable:

<http://www.un.org/esa/sustdev/csd/>

Rapports nationaux:

<http://www.un.org/esa/sustdev/natinfo/natinfo.htm>

Vous pouvez nous contacter à l'adresse ci-dessous

Programme des grands groupes de la Commission du développement durable Division pour le développement durable/DESA

Two UN Plaza, Bureau 2210

New York, NY 10017, États-Unis d'Amérique

Adresse électronique: csdmregister@un.org

Télécopie: + 1 212 963-9248 ou + 1 917 367-2341

Pour demandes de renseignements des médias

Département de l'Information des Nations Unies Division de la communication stratégique

Adresse électronique: mediainfo@un.org

Télécopie: +1 212 963 1186



Nations Unies

Le développement durable a besoin de vous

Le développement durable a besoin de vous

Le rôle des grands groupes au sein de la Commission du développement durable

La participation à grande échelle du public est une condition préalable au développement durable. Seule une contribution active de tous les groupes sociaux permettra d'appliquer les politiques et les plans de développement durable de façon efficace et participative.

Qui sont les grands groupes ?

Agenda 21 reconnaît les neuf secteurs suivants de la société civile comme **grands groupes** :

Femmes ★ Organisations non-gouvernementales ★ Milieux d'affaires ★ Jeunes et enfants ★ Autorités locales ★ Communautés scientifiques et technologiques ★ Peuples autochtones ★ Salariés et syndicats ★ Fermiers

Qu'est-ce que la Commission du développement durable ?

- Depuis 1992, la Commission du développement durable fait office d'instance de haut niveau des Nations Unies chargée du développement durable.
- La Commission est chargée d'examiner les progrès accomplis et de suivre la mise en œuvre de l'Agenda 21 et des recommandations du Sommet de la Terre sur l'environnement et le développement, adoptées à Rio de Janeiro en 1992 et d'en faire rapport.
- La Commission donne également des orientations en ce qui concerne la suite à donner au Plan d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement (1994), au Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Agenda 21 (1997), au Plan de mise en œuvre du Sommet Mondial du Développement Durable de Johannesburg (2002) et à la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (2005).

Comment fonctionne la Commission du développement durable ?

- La Commission se réunit une fois par an au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, durant deux à trois semaines.
- Elle présente ses rapports au Conseil économique et social et, par son intermédiaire, à l'Assemblée générale.
- Les 53 membres qui la composent élisent chaque année, sur la base du principe d'une répartition géographique équitable, un bureau composé de cinq membres qui oriente la préparation des travaux de la Commission.
- Cinq réunions de mise en œuvre régionales se tiennent tous les deux ans (au cours de l'année de la session d'examen).

- La Commission a un programme de travail pluriannuel (2004-2017) qui comporte des cycles de deux ans (session d'examen et session directive) et qui met largement l'accent sur la mise en œuvre. Chaque cycle est consacré à des modules thématiques, y compris un ensemble de questions intersectorielles.

Programme de travail pluriannuel de la Commission du développement durable

2004/05	Eau, assainissement et établissements humains
2006/07	Ressources énergétiques aux fins du développement durable, développement industriel, pollution atmosphérique/atmosphère et changements climatiques
2008/09	Agriculture, développement rural, sols, sécheresse, désertification et Afrique
2010/11	Transports, produits chimiques, gestion des déchets, extraction minière, cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables
2012/13	Forêts, biodiversité, biotechnologies, tourisme et montagnes
2014/15	Mers et océans, ressources marines, petits États insulaires en développement, gestion des catastrophes et vulnérabilité aux catastrophes
2016/17	Évaluation globale de l'application d'Agenda 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Agenda 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg

Questions intersectorielles

Lutte contre la pauvreté; modification des modes de consommation et de production non-viables; protection et gestion de la base de ressources naturelles aux fins du développement économique et social; le développement durable à l'ère de la mondialisation; santé et développement durable; développement durable des petits États insulaires en développement; initiatives en faveur du développement durable de l'Afrique; autres initiatives régionales; moyens d'exécution; cadre institutionnel du développement durable; parité des sexes et éducation



Le développement durable a besoin de vous

Comment apporter votre contribution ?

Depuis sa création, la Commission du développement durable dispose d'un mécanisme sans pareil d'engagement et de consultation avec les acteurs non étatiques. Elle recherche continuellement de nouvelles formules favorisant leur participation.

- De 1998 à 2002, les dialogues multipartites ont facilité la consultation directe et la diffusion d'informations entre les membres de la Commission et les représentants des grands groupes;
- À la suite du Sommet de Johannesburg de 2002, la Commission a décidé d'augmenter la contribution et la participation des grands groupes en les associant à tous les aspects de son activité;
- Les grands groupes peuvent apporter des contributions écrites et élaborer collectivement des documents directifs appelés *documents de synthèse* et *priorités d'action* qui sont diffusés comme documents officiels dans les six langues officielles de l'ONU.

La session d'examen (qui ce n'est pas une session de négociation !)

Lors de cette session, les débats portent surtout sur l'identification des obstacles, des difficultés et des pratiques optimales en ce qui concerne la mise en œuvre des engagements, buts et objectifs convenus dans les domaines thématiques choisis.

Vous pouvez :

- Contacter le responsable du développement durable national afin de contribuer aux rapports nationaux en conformité avec les directives de la Commission;
- Participer aux réunions de mise en œuvre régionales;
- Faire connaître vos expériences pratiques dans le domaine de la mise en œuvre;
- Présenter par écrit des exemples d'études de cas, de pratiques optimales et d'enseignements qui font ressortir les obstacles et difficultés qui entravent les progrès dans ces domaines;
- Contribuer par écrit à un *document de synthèse* devant servir de point de départ commun pour la discussion avec les grands groupes (à travers les *partenaires organisateurs des grands groupes*);
- Participer à des dialogues interactifs, notamment avec les ministres lors des débats de haut niveau, à des discussions thématiques, au Salon du partenariat, à des activités du Centre de formation et aux diverses manifestations organisées lors des sessions de la Commission.

Les contributions des grands groupes qui participent activement à la session d'examen seront, en toute probabilité, intégrées dans la liste des possibilités d'action et des mesures pratiques à la base des négociations qui auront lieu pendant la session directive.

La session directive

La session directive est consacrée aux mesures susceptibles d'accélérer la mise en œuvre et de surmonter les obstacles et les difficultés recensés lors de la session d'examen.

Vous pouvez :

- Soumettre, par l'intermédiaire des *partenaires organisateurs des grands groupes*, des *priorités d'action* que la Commission examinera durant le dialogue sur les politiques;
- Participer à la Réunion préparatoire intergouvernementale, qui se tient avant la session directive, et qui établit le cadre des négociations qui ont lieu pendant celle-ci;
- Participer à la session directive et aux dialogues interactifs, y compris avec les ministres;
- Encourager l'adoption de décisions permettant d'accélérer la mise en œuvre.

Que vous offre la Commission du développement durable ?

La Commission offre les possibilités suivantes:

- Informer, faire pression et influencer sur la Commission du développement durable;
- Stimuler le débat par des apports nouveaux, des solutions novatrices et de nouvelles idées;
- Établir des réseaux et des partenariats;
- Élaborer des visions et des positions concertées avec d'autres grands groupes à la faveur de réunions thématiques et de groupes de travail;
- Participer à des discussions de haut niveau et à des échanges multipartites;
- Faire connaître les préoccupations, conclusions et connaissances pratiques de votre organisation;
- Faire connaître les problèmes et les obstacles que vous rencontrez dans votre action quotidienne;
- Contribuer à la recherche d'options de politique internationale qui favorisent la résolution de ces problèmes.

Qui sont les partenaires organisateurs des grands groupes ?

- Chaque secteur des grands groupes est représenté par un partenaire organisateur;
- Ces partenaires organisateurs représentent des réseaux internationaux réputés et crédibles;
- Ils sont invités par le Bureau de la Commission à faciliter l'action du secteur qu'ils représentent;
- Le programme des grands groupes du Secrétariat de la Commission collabore étroitement avec les *partenaires organisateurs* à la préparation de chaque session de la Commission.

Les principales fonctions des partenaires organisateurs sont :

- L'organisation, la gestion et la diffusion de données et d'informations sur les grands groupes et la Commission;
- La consultation avec les réseaux des grands groupes pour préparer des contributions écrites, destinées aux sessions d'examen et aux sessions directives, qui reflètent les vues de leurs secteurs sur l'état des réalisations attendues (pour la session d'examen) et sur les mesures tangibles et concrètes à prendre pour promouvoir leur mise en œuvre (pour la session directive);
- La consultation avec les réseaux des grands groupes afin de recenser les représentants à même de remplir leurs fonctions au sein de leurs délégations;
- La coordination et la facilitation de la participation de leur délégation/secteur pendant la durée de la session de la Commission;
- La collaboration avec les représentants d'autres secteurs des grands groupes participant aux travaux de la Commission.

Partenaires organisateurs des grands groupes pour le cycle d'application 2006-2007 de la Commission

Femmes : Organisation des femmes pour l'environnement et le développement (WEDO); ENERGIA (Réseau international sur les sexesécificités et l'énergie durable); **Jeunes et enfants** : Forum de la Commission sur les jeunes; **Peuples autochtones** : Forum de la Commission sur les peuples autochtones, Centre international des peuples autochtones pour l'éducation et la recherche sur les politiques — Fondation Tebtebba et Réseau pour la défense de l'environnement; **ONG** : Sustainable Development Issues Network [(par le biais de la Northern Alliance for Sustainable Development (ANPED), du Third World Network (TWN) et du Environment Liaison Centre International (ELCI)]; **Autorités locales** : ICLEI - Conseil international pour les initiatives écologiques locales; **Syndicats** : Confédération internationale des syndicats libres (CISL); **Milieux d'affaires** : Chambre de commerce internationale (CCI) et World Business Council for Sustainable Development (WBCSD); **Communautés scientifiques et technologiques**: Conseil international des unions scientifiques (CIUS) et Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs (FMOI); **Fermiers** : Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA).

Salle de réunion des grands groupes pendant les sessions de la Commission

Au cours des sessions de la Commission, une salle de conférence est réservée aux grands groupes. Elle peut accueillir les forums et autres réunions; elle est équipée de quelques ordinateurs, de deux imprimantes et d'une photocopieuse (... munissez-vous seulement de papier !).

Qui est autorisé à participer ?

- Seules les organisations qui sont dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, y compris celles qui sont inscrites sur la liste de la Commission, peuvent se faire représenter aux réunions de la Commission;
- Les relations officielles avec les acteurs non-étatiques, dont la participation aux réunions de la Commission, sont régies par la résolution 1996/31 du Conseil économique et social;
- Les organisations accréditées qui comptent se faire représenter aux réunions de la Commission doivent adresser une demande au moins trois semaines avant la date de la réunion. Cette demande, signée, sera adressée par télécopie, sur papier à en-tête officiel, à la Section des ONG et comportera la liste des noms et numéros de télécopie des personnes qui représenteront ces organisations;
- Les organisations non-accréditées pourront, si elles le souhaitent, consulter les listes du Conseil économique et social et de la Commission pour vérifier si elles appartiennent à un réseau accrédité et étudier la possibilité d'être intégrées dans sa délégation;
- Les organisations qui ont été accréditées au Sommet de Johannesburg ou à la Réunion internationale de l'Ile Maurice doivent demander l'octroi du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, leur accréditation ne dépassant pas le cadre de ces réunions.

Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination Section des organisations non gouvernementales

One UN Plaza, Bureau 1480
New York, NY 10017, États-Unis d'Amérique

Adresse électronique: desangosection@un.org

Télécopie : + 1 212 963-9248 ou + 1 917 367-2341

Liens concernant l'accréditation

Foire aux questions et inscription:

http://www.un.org/esa/sustdev/help_faq.htm#MG

Demandes à adresser au Conseil économique et social:

<http://www.un.org/esa/coordination.ngo/>

Liste des ONG dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social:

http://www.un.org/esa/coordination.ngo/pdf:INF_List.pdf

ONG inscrites sur la liste de la Commission du développement durable:

http://www.un.org/esa/sustdev/mgroups/csd_roster.pdf